AR Prefecture

016-200054047-20221215-2022_12_15_08-DE
Reçu le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 18
Excusés-Absents : 08
Délégations : 4

Date de Convocation : *Mercredi 07 décembre 2022*

Date d'affichage : *Mercredi 07 décembre 2022*

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du mercredi 07 décembre 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Suzanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BOUTY Philippe, M. GRAVELLE Alain, M. TEXIER Christophe, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise.

Délégations : M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. GRAVELLE Alain à Mme LANDREVIE Susanne, M. TEXIER Christophe, à Mme MANCEAU Emmanuelle, M. DEVAINE Justin procuration à Mme FAYET Margot.

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/12/15
N° 08

8- Scolaire – Convention de remboursement des frais de repas pris par l'IME A. DELIVERTOUX

Monsieur Le Maire indique que depuis la rentrée scolaire 2021/2022, la mairie de CONFOLENS met à la disposition de l'IME A.DELIVERTOUX une salle de classe de l'école Pierre et Marie CURIE pour y accueillir 4 élèves de l'IME dans le cadre d'une Unité d'Enseignement Externe les lundis et les jeudis et 7 élèves les mardis et les vendredis sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de déterminer les modalités de remboursement des frais de repas pris par les élèves de l'Institut Médico Educatif A.DELIVERTOUX et leurs accompagnateurs à la restauration scolaire selon les tarifs votés par le conseil municipal de Confolens.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de remboursement des frais de repas pris par l'IME A. DELIVERTOUX.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 19 décembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens